



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le 31 MARS 2023

N° 002683 ANAC/DG

**NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMPAGNIES AERIENNES ET DES
SERVICES PUBLICS ET PRIVES EXERCANT SUR L'AEROPORT INTERNATIONAL FELIX
HOUPHOUËT-BOIGNY D'ABIDJAN**

**Objet: Déclaration pour la mise en place et l'opérationnalisation de la
coordination des créneaux horaires à compter de la saison IATA Hiver 2023**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile a entamé le processus pour la mise en place et l'opérationnalisation de la coordination des créneaux horaires sur l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, à compter de la saison IATA Hiver 2023.

La mise en œuvre de cette coordination est une exigence fixée par le Règlement de l'UEMOA n° 04/2003/CM/UEMOA du 20 mars 2003, qui établit les règles communes pour l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports des Etats membres.

La coordination des créneaux horaires a pour finalité :

- d'inclure toutes les parties prenantes au processus d'allocation des slots aéroportuaires ;
- de renforcer l'attribution des créneaux horaires aux compagnies aériennes de façon neutre, non discriminatoire et transparente ;
- de rehausser le taux d'utilisation des créneaux horaires ;
- de fluidifier le traitement des passagers et de leurs bagages.

Par conséquent, j'invite toutes les Parties prenantes à s'impliquer et à s'approprier les règles applicables à la coordination des créneaux horaires, en vue d'améliorer la qualité de services et rendre l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan plus compétitif.



Le Directeur Général

Sinaly SILUE